

LE 2 JUILLET DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme LOPEZ M-F. – M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. – M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAUREL P. procuration à Mme GUIRAUD I. – Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à M. MERLIN D. - Mme RENARD S. procuration à M. FONTVIEILLE H. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme MASANET C. - Mme AURIAC A. procuration à Mme OMS M-L.

ABSENT : M. ATLAN J. – M. DELON A. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C.

Madame OMS Marie-Laure a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Renouvellement de l'adhésion à la dynamique « Ville Vivez Bougez » pour 2015-2018

La Ville de Saint Jean de Védas a intégré le 9 novembre 2012, le réseau régional des « Villes Vivez Bougez ». Le *label* a été accordé pour 3 ans par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (D.R.J.S.C.S.) sur la base des engagements suivants :

- prise en compte du cadre de vie des habitants dans l'approche des activités physiques de santé (ce qui suppose le développement d'activités physiques auprès des publics de tout âge et soutenir la mise en œuvre des associations locales) ;
- mise en place d'événements et la valorisation de l'information (avec mise en œuvre de réunions grand public, communication sur la démarche, diffusion des pratiques) ;
- conduite d'une politique en matière d'espaces sportifs (avec aménagements de sites favorisant les pratiques, une réflexion sur l'accès tout au long de l'année, existence de pistes cyclables et d'espaces de libre accès).

Un plan d'actions s'appuyant sur 12 fiches du PEL 2013-2017 a ainsi été mis sur pied. L'attribution du *label* a, du même coup, été perçue comme un outil de valorisation du travail local mené dans le domaine de l'activité physique et de l'éducation à l'environnement.

Les projets mis en place ont permis d'approcher différents publics cibles (seniors, enfants, jeunes et leurs familles, personnes en rupture avec la pratique physique) dans une logique de prévention et/ou de remobilisation. Sur le plan stratégique, les associations de la commune, les écoles ainsi que différents acteurs institutionnels ont été associés à cette démarche.

Poursuivre, sur la période 2015-2018, le travail initié dans les domaines de la promotion de l'activité physique (en faisant le lien avec la nutrition et la mobilité) s'avère nécessaire afin de consolider les axes d'intervention privilégiés. Ce programme s'inscrit par ailleurs pleinement dans la dynamique du Projet Educatif Local 2013-2017 (PEL) et du Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2015-2018.

L'idée serait toutefois d'opérer un changement stratégique dans la dynamique autour du dispositif. Sur la période allant de novembre 2015 à novembre 2018, l'idée serait donc :

- de repenser le contenu de certaines actions en tenant compte des avancées enregistrées,
- de renforcer l'accompagnement des associations et des acteurs institutionnels locaux dans l'appropriation de la démarche de santé,
- de miser sur la valorisation des initiatives locales portées par les citoyens en lien avec la promotion de l'activité physique,
- de consolider les évolutions dans les façons de faire au sein des structures de loisirs municipales.

Madame le Maire précise l'intérêt d'un Comité de Pilotage unique aux dispositifs « Ville Vivez bougez » et « Ville active du programme nationale de nutrition et de santé » pour la coordination des actions menées.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** l'idée du renouvellement de l'adhésion au réseau régional des « Villes Vivez-bougez » ;
- **APPROUVE** l'idée du maintien du concours au label délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ;
- **ACCEPTÉ** de s'engager à la déclinaison du cahier des charges défini, en cohérence avec les orientations stratégiques et politiques du territoire ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette démarche ;
- **CONFIRME** l'existence d'un Comité de Pilotage unique aux dispositifs « Ville Vivez bougez » et « Ville active du P.N.N.S. » pour la coordination des actions menées dans le cadre de la démarche locale de promotion de la santé.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

